

FICHE DE PRÉSENTATION ET TARIFS MODE PRESTATAIRE

APEF SAINT OUEN

TARIFS APPLICABLES AU 1er Janvier 2025

Votre référent : Reine NDIAYE

Adresse: 99 rue du Docteur BAUER

93400 SAINT OUEN SUR SEINE

Tél: 01 84 21 17 80

Email: saintouen@apef.fr

Site web: www.apef.fr

Structure déclarée, agréée et autorisée :

SAP849818190

Organigramme:

Gérante: Reine NDIAYE

Assistante d'agence : Laura PONZI (Alternante)

Responsable de secteur : Séverine SAVY (Stagiaire)

Intervenants à domicile

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h-13h / 14h-18h

Le Samedi sur RDV

Astreinte téléphonique en dehors des horaires d'ouverture

Transports:

Métro : 4, 13, 14 Bus : 166, 255

Tram: T3



Plan d'accès :



ZONE D'INTERVENTION:

Saint Denis, Saint Ouen sur Seine, Île Saint Denis, La Plaine Saint Denis, Aubervilliers

LISTE DES PARTENARIATS ET CONVENTIONNEMENTS:

Conseil départemental, CARSAT/CNAV, Caisses de retraite, Réseau gérontologique, Inter Mutuelle Assistance, Bien Etre Assistance, AXA, FOR ME (APRIL), Mutuaide assistance, Via Vita, Domiserve, Dhomplus, Europ Assistance, Indépendance Royale, Fidélia, Filassistance, Travailleurs sociaux, Saveurs et Vie, Les Opticiens Mobiles, Facilotab, RMA (Ressource Mutuelle Assistance), Mondial Assistance et Mutuelles diverses, France Douche, Famileat.

AUTORITES DE TUTELLES:

Conseil Départemental : 93 Rue Carnot - 93000 BOBIGNY

Agence Régionale en Santé : Immeuble l'Européen - 5/7 Promenade Jean Rostand - 93000 BOBIGNY

DDETS: 1, avenue Youri GAGARINE - 93016 BOBIGNY Cedex

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES:

- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ L'agence remet **gratuitement** un **devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- √ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et de présentation et ses annexes.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime **d'une maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) 3919 (femmes victimes de violences) 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil joint.













TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE * APEF SAINT OUEN



	TARIFS HORAIRES					
	нт ттс		TTC après crédit d'impôt**			
MÉNAGE REPASSAGE						
Détente	28,09 €	30,90 €	15,45 €			
Bien-être	29,91 €	32,90 €	16,45 €			
Evasion	30,82 €	33,90 €	16,95 €			
Ponctuel	36,36 €	40,00€	20,00€			
		Détail des fo	ormules en annexe			
AIDE AUX SENIORS						
Aide + Accompagnements	28,18 €	31,00 €	15,50 €			
		Détail des formules en annexe				
AIDE AUX PERSONNES EN SITUA	TION DE HANDICAP					
Aide + accompagnements	29,09 €	32,00 €	16,00 €			
		Détail des formules en annex				
GARDE D'ENFANTS						
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	28,18 €	31,00 €	15,50 €			
Garde d'enfants + 3 ans	27,27 €	30,00 €	15,00 €			
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,00 €	33,00 €	16,50 €			
		Détails des fo	ormules en annexe			
JARDINAGE						
Régulier	37,50 €	45,00 €	22,50 €			
Ponctuel	41,67 €	50,00€	25,00 €			
		Détails des fo	rmules en annexe			
BRICOLAGE						

Autres prestations : Téléassistance (en partenariat avec Europ Assistance (à partir de 29,90€ TTC - 24,91 HT)

Assistance informatique (50,00 € TTC - 41,67 € HT) Soutien scolaire (32,00 € TTC - 29,09 € HT) Cuisine à domicile (40,00 € TTC - 36,36 € HT) Présence et vigilance à domicile (39,00 € TTC - 32,50 € HT) Démarches administratives (39,00 € TTC - 35,45 € HT) Mise en beauté (pour personnes dépendantes) (38,00 € TTC - 34,55 € HT)

45.45€

(*) Nos prestations sont majorées de 25% les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre. Le détail des formules est joint en annexe. (**) Certaines prestations ouvrent droits au crédit d'impôt, renseignements en agence

Frais de gestion administrative mensuels : 20,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans la cadre des prestations : 1,10 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)



Ponctuel







25,00€

50,00€

Ménage / Repassage *

	DETENTE	BIEN-ETRE	EVASION
MENAGE	DETENTE	BIEN-ETIKE	LVACION
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	Х
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	Х
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	Х	X	Х
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		Х	Х
Faire les lits		Х	Х
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			Х
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries,)			Х
Cirer et ranger les chaussures			Х
REPASSAGE			
Repasser et ranger les vêtements		Х	Х
Repasser et ranger les matières délicates		Х	Х
Repasser et ranger le linge de maison		Х	Х
ENTRETIEN DU LINGE			
Trier, étendre, plier le linge		X	Х
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	Х
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			Х
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			Х
Apporter et récupérer au pressing			X
Effectuer des travaux simples de couture			Х
GESTION DES COURSES			
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	Х
Ranger et conditionner les produits achetés		X	Х
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X
PREPARATION DES REPAS			
Préparer des repas simples		X	Х
Gérer les repas de la semaine en autonomie			Х
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE			
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	Х
Entretien des plantes d'intérieur		X	Χ
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X
Entretien courant de la terrasse et du mobilier de jardin			Х
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			Х

^{*} Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.



Aide aux séniors & Personnes en situation de handicap (1)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de la personne accompagnée.

	AIDE (2)	ASSISTANCE (3)
ENTRETIEN DU LOGEMENT		•
Nettoyer les sols et faire les poussières	Х	X
Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	Х
Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, etc.)	X	Х
Faire les lits et changer les draps	X	Х
Ranger et organiser les pièces	Х	X
GESTION DU LINGE		
Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	Х
Effectuer des travaux simples de couture	X	Х
GESTION DES REPAS ET COURSES		
Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, etc.)	Х	X
Aider / Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	Х	X
Réaliser les courses (en autonomie à partir d'une liste)	X	Х
Ranger et conditionner les produits achetés	X	Х
Assister dans la prise des repas		Х
ENTRETIEN CADRE DE VIE		
Nettoyer les fenêtres et les vitres	Х	X
Entretenir les plantes de balcons, terrasses et jardinières	X	X
Vider et sortir les poubelles	X	X
Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Soins et promenades d'animaux de compagnie *	X	X
PARTICIPATION A DES ACTIVITES / SORTIES		
Aider aux tâches administratives	X	X
Participer à des jeux, discussions, échanges, etc.		X
Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.		X
ACCOMPAGNEMENTS A L'HYGIENE, LE CONFORT ET LES DEPLACEMENTS		
Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Aider à la toilette et aux changes		X
Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Aider aux transferts (levers, couchers)		X
Sécuriser et aider dans les déplacements au domicile et à l'extérieur		X
Mise en beauté (lavage, sechage des cheveux, etc) *		X

⁽¹⁾ Pour les personnes bénéficiant d'une prise en charge PCH, toutes les tâches peuvent être réalisées hormis l'entretien du logement et du cadre de vie.



⁽²⁾ Formule proposée dans le cadre du régime de la déclaration en mode prestataire

⁽³⁾ Formule proposée dans le cadre du régime de l'autorisation en mode prestataire

^{*} Prestations réservées uniquement aux personnes dépendantes

Garde d'enfants (1)

Une des priorités de l'intervention est de veiller à la sécurité de/des enfant(s).

	GARDE D'ENFANT - 3 ANS *	GARDE D'ENFANT - 18 ANS HANDICAPES*	GARDE D'ENFANT + 3 ANS **	GARDE D'ENFANT PARTAGEE ***
DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				
Amener et aller chercher à la crèche	Х	X		Х
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie		Х	Х	Х
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires		Х	Х	Х
COURSES / REPAS				
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	Х	Х	Х	X
Préparer les repas	Х	Х	Х	Х
Aider à la prise des repas	Х		X	X
SOMMEIL				
Organiser les réveils et les couchers	Х		Х	Х
Organiser les siestes	Х		Х	Х
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				
Gérer les changes	Х		Х	Х
Accompagner à la propreté	Х		Х	Х
Accompagner au bain, à la douche	Х		Х	X
Accompagner dans la petite toilette	Х		Х	X
Aider à l'habillage et au déshabillage	Х		X	X
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo- éducatives et des activités de détente	Х		Х	Х
Aider aux devoirs			Х	Х
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	Х	Х	Х	Х
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	Х	Х	Х	Х
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	Х	Х	Х	Х

⁽¹⁾ Garde de 3 enfants maximum par intervention

^{***} Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire, comprenant la garde d'enfants de 2 voire 3 familles alternativement au domicile de l'une ou de l'autre.



^{*} Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire, intégrant la garde d'enfant de - 3 ans et le enfants de - 18 ans en situation de handicap

^{**} Formule relevant du régime de la déclaration en mode prestataire

Jardinage

JARDINAGE	
La tonte	х
Le désherbage	х
Le ramassage des feuilles	х
Le débroussaillage	X
La plantation de petits végétaux	х
La taille des haies, arbustes et arbres	х
L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation	X
Le déneigement des abords immédiats du domicile	X
L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage)	х
Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux	X
L'entretien régulier des allées et des terrasses	X
Le traitement des arbres et des arbustes	х
L'application d'engrais et/ou d'amendements	х
L'arrosage manuel des végétaux,	х
La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires,	X

LE POTAGER	
La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle	Х

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 ^{er} septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.

<u>Attention</u>: La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d'entretien courant effectué à hauteur d'homme, ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).

V11 - 102023 - Annexe de la fiche de présentation et tarifs de l'agence





GRILLE TARIFAIRE AIDE et ASSISTANCE

MODE MANDATAIRE

Assistant de Vie A
Accompagnement en mode mandataire
de la personne pour ses activités de la
vie courante

Assistant de Vie B Accompagnement en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne

Assistant de Vie C Accompagnement et Assistance en mode mandataire de la personne pour ses activités de la vie courante et des actes essentiels de la vie quotidienne

APEF SAINT OUEN

Tarifs (1) applicables au 01/02/2025

TARIFS JOUR						
Assistant de Vie	-	4	В		С	
	Moins de	A partir	Moins de		Moins de	A parti
	60h par	de 60h	60h par	de 60h	60h par	de 60h
Prestation de Maintien à domicile entre 8h et 20h	mois	par mois	mois	par mois	mois	par moi
Exemples de tarifs horaires (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1) (3)	30,80€	29,60€	33,00€	31,80€	34,60€	33,40
Exemples de tarifs horaires après avantage fiscal éventuel (1) (2)	15,40€	14,80€	16,50€	15,90€	17,30€	16,70
Dont salaire brut horaire de l'assistant de vie et incluant les charges et contributions sociales	17,00€	17,00€	18,00€	18,00€	19,00€	19,00
Dont frais de gestion et de mandat par heure HT (3)	11,50€	10,50€	12,50€	11,50€	13,00€	12,00
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat par heure (3)	2,30€	2.10€	2,50€	2,30€	2,60€	2,40

Prestations de Garde de nuit de 20h à 8h

dont 8 heures de présence responsable (4)

Exemple de tarifs pour une nuit (incluant le salaire brut de l'assistant de vie, les charges et contributions sociales, les congés payés ainsi que les frais de gestion et de mandat) (1)	220,80€
Exemple de tarifs après avantage fiscal éventuel (1) (2)	110,40€
Dont salaire brut de l'assistant de vie incluant les charges et contributions sociales	144,00€
Dont frais de gestion et de mandat HT	64,00€
Dont TVA sur frais de gestion et de mandat	12,80€

Taux de TVA appliquée: 20% (taux en vigueur applicable en France Métropolitaine) Aucun frais d'adhésion, de dossier ou de présélection et présentation de candidats

- (1) Estimation incluant le salaire horaire brut du salarié, les congés payés ainsi que les charges et contributions sociales, auxquels s'ajoutent les frais de gestion et de mandat APEF. Cette estimation est réalisée sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur (le salaire de l'intervenant étant librement déterminé par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié) et des majorations applicables correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur et est susceptible d'évolution à tout moment selon la législation en vigueur. Ces données chiffrées n'ont qu'un caractère indicatif et seront fonction du bulletin de paie qui sera établi chaque mois et validé par le client, des taux de cotisations déterminés par les organismes sociaux et étatiques compétents ainsi que de la législation en vigueur en la matière susceptible d'évolution à tout moment. Le salaire de l'intervenant est reversé par APEF au salarié du particulier-employeur au nom et pour le compte de ce dernier dans le cadre du contrat de mandat.
- (2) Avantage fiscal éventuel. Selon les conditions en vigueur de l'article 199 sexdecies du CGI
- (3) Les frais de gestion et de mandat dus sont calculés à l'heure sur la base du nombres d'heures de travail effectuées par le ou les salariés du client du particulier-employeur sur le mois civil considéré.
- (4) Les heures de présence responsable sont celles durant lesquelles le salarié peut utiliser son temps pour lui-même tout en restant vigilant pour intervenir s'il y a lieu.

Majorations:

Intervention le jour de repos hebdomadaire: majoration de 25%

Interventions réalisées les jours fériés non-chômés : majoration de 10% Interventions réalisées un jour férié chômé (1er mai) : majoration de 100% Entre 40h et 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 25%

Au delà de 48h par semaine avec le même intervenant : majoration de 50 %Majorations applicables sur le salaire brut (incluant les charges et les contributions sociales) correspondants aux minimums conventionnels (sous réserve d'évolution) établis par la convention collective nationale du particulier employeur, sous réserve des conditions d'emploi de son salarié par le particulier-employeur, les éléments de salaire de l'intervenant étant librement déterminés par le particulier-employeur dans le cadre du contrat de travail négocié avec son salarié.

Les majorations dues en cas d'intervention un jour férié chômé ou non chômé seront appliquées dès le début des interventions y compris si celles-ci commencent un jour ouvrable.

Dans l'hypothèse où les interventions réalisées amèneraient à un cumul de majorations, la majoration la plus élevée s'appliquera.

Participation aux frais de transport: une participation aux frais de transport du ou de vos salariés pourra être appliquée si ces salariés utilisent les transports en commun. A titre indicatif, 50% de l'abonnement mensuel est à la charge de l'employeur. Ce montant pourra être proratisé si le salarié réalise moins de 17,50h/semaine chez le client considéré.

Indemnités kilométriques: des frais d'indemnités kilométriques pourtont être appliqués selon votre lieu de domicile et/ou si votre intervenant doit utiliser votre véhicule personnel

Modes de paiement: Pélèvement automatique SEPA, CESU préfinancés ou chèque bancaire.

APEF étant déclarée auprès de la préfecture, nos clients peuvent bénéficier d'un éventuel crédit d'impots de 50% des sommes dépensés selon les conditons en vigueur de l'article sexdecies du CGI.

Mentions Légales Agence: APEF SAINT OUEN - SARL SMARB SERVICES au capital de 5000€- immatriculée au RCS de BOBIGNY-siret 84981819000027-siège social: 99 Rue du Docteur Bauer-93400 SAINT OUEN SUR SEINE -Entreprise indépendante membre d'un réseau de franchises